

DIRECTIVES D'ÉVALUATION

1^{ère} Évaluation Défi Provincial GAF-STR

13 au 15 novembre 2026

FÉDÉRATION



COMITÉ ORGANISATEUR



SITE DE COMPÉTITION

ÉCOLE LES DYNAMIX

📍 15-1471 Boul. Lionel-Boulet, Varennes, QC, J3X 1P7

🔗 [Lien Google Map](#)

ℹ️ *Entrée sur le côté gauche de l'édifice.*

SERVICES AUX PARTICIPANTS *(athlètes, spectateurs et entraîneurs)*

HÉBERGEMENT

🏨 **Sandman Hôtel Montréal-Longueuil**
999 rue de Sérigny, Longueuil, QC, J4K 2T1
450-442-5800 / [Site web](#)

\$149.00 + taxes

Date de relâche : 13 octobre 2026

Code de groupe : DEFIDYNAMIX

FRAIS D'ADMISSION DES SPECTATEURS

Aucun

ANNULATION

Pour obtenir un remboursement, un club doit compléter le [formulaire Activity Messenger](#) prévu à cet effet. Une fois soumis, le formulaire sera envoyé automatiquement au comité organisateur et à GYMQC. Les pièces jointes déposées dans ce formulaire seront accessibles par le personnel de GYMQC seulement.

- Une demande écrite ainsi que les pièces justificatives motivant les raisons de cette demande de remboursement devront être remises lors de la demande de remboursement via le formulaire.
- Aucun remboursement ne sera accordé si les pièces justificatives ne sont pas déposées dans un délai de 24 heures avant le début de l'évaluation.
- Pour être acceptée, toute demande de remboursement devra obligatoirement être accompagnée d'un papier médical décrivant la nature de la blessure justifiant le retrait de l'évaluation. Les pièces acceptées sont les suivantes :
 - Un certificat médical provenant d'un médecin ;
 - Une attestation de blessure provenant d'un physiothérapeute membre de l'Ordre des Physiothérapeutes;
 - Une attestation de blessure provenant d'un thérapeute du sport membre de l'Association Canadienne des Thérapeutes du Sport.
- GYMQC se réserve le droit de vérifier que le professionnel en question est membre de l'association ou de l'ordre demandé, et de refuser qu'un comité organisateur effectue le remboursement en cas de manquement.
- Le comité organisateur doit OBLIGATOIREMENT accepter toute demande de remboursement respectant les points ci-haut.
- Si une demande de remboursement ne respecte pas les points ci-haut, le comité organisateur est libre de tout de même prendre la décision d'effectuer un remboursement, s'il le désire.